

La main-d'oeuvre agricole et forestière

Suggestion d'amendements urgents aux règlements — L'effort de guerre canadien-français

(Spécial au Devoir)

Cabano, 27. — "La bête humaine est le pire obstacle à l'effort de guerre", a déclaré M. Jean-François Pouliot, député fédéral de Témiscouata, à une assemblée régionale de son comté tenue ici cet après-midi dans la vaste salle paroissiale qui, malgré la pluie, était remplie à débordement d'une foule d'électeurs de toutes les parties du comté. L'assemblée fut présidée conjointement par MM. Isidore Bérubé, maire du village, et Adjudor Ouellet, maire de la paroisse. A leurs côtés on remarquait M. J.-A. Beaulieu, député du comté à l'assemblée législative, M. Louis Pellerin, maire de Saint-Louis du Haut et préfet du comté, M. Jos.-E. Bérubé, ancien maire de Cabano, M. L. Morneau, maire de St-Eusèbe, le Dr Léon Côté, MM. J.-C. Thibault et Eugène Bérubé, de Rivière-du-Loup, M. Napoléon Viel, ancien maire de Notre-Dame du Lac, et plusieurs autres maires et anciens maires du comté.

Nous conformer à la loi

Au début de son discours, M. Pouliot a expliqué les règlements des services nationaux de guerre. "C'est la loi, dit-il. Nous devons tous nous y conformer. Ces règlements ont été rédigés par un majuscule avocat de Toronto et un minuscule avocat de Québec qui ne connaissent rien du problème agricole et forestier. Nous nous sommes donné beaucoup de peine pour faire amender plusieurs articles, mais la nécessité et l'urgence de certaines autres réformes s'imposent. Nous avons réussi à faire admettre et à faire insérer dans les règlements que l'agriculture et le travail forestier sont des occupations essentielles à l'effort de guerre, nous avons obtenu que la période des sursis fût prolongée et que les sursis fussent renouvelés tant que l'état du conscrit demeurerait le même, nous avons aussi fait décider que la commission avait le droit de reviser certaines décisions qui ne rendaient pas justice aux intéressés. Le délai de huit jours pour demander un sursis est trop court. Ce délai devrait être au moins d'un mois ou d'un mois et demi. Nous ne devons rien négliger pour améliorer cette loi qui affecte tous les citoyens d'âge militaire du pays, sauf un certain nombre dont nous parlerons plus tard.

"Si la main-d'oeuvre agricole et forestière est de plus en plus rare aujourd'hui, c'est surtout parce que dans bien des cas les règlements ont été appliqués à l'encontre de leur esprit. Un grand nombre de fils de cultivateurs, qui avaient l'habitude d'aller travailler dans les chantiers pendant l'hiver et dont la présence est nécessaire sur la ferme paternelle tout le reste de l'année, n'y vont plus aujourd'hui, précisément parce que la commission a déjà refusé de considérer comme cultivateurs de bonne foi ceux qui travaillaient dans la forêt, et cela bien que l'industrie forestière fût elle-même décrite dans les règlements comme une occupation essentielle. Nous pouvons citer de nombreux exemples de ce que j'affirme. Par exemple, un commissaire écrivait le 26 mai dernier: "L'histoire que nous raconte M. ... est très touchante. Seulement l'examen du dossier laisse voir que depuis juillet 1941 ce garçon a travaillé partout en dehors, dans le bois, et sur la côte nord". Et le 6 avril: "Nous avons considéré ce cas et je dois dire que la commission ne peut accéder à cette demande. Il est actuellement à l'emploi de Fraser Companies Ltd, depuis le 31 décembre 1941".

"Notre devoir était tout tracé, poursuit M. Pouliot. Pour faire respecter la lettre et l'esprit de la loi, un changement de personnel s'imposait. Nous avons déjà partiellement obtenu gain de cause, mais nous n'avons jamais compris comment la Commission pouvait rendre de telles décisions quand un de ses membres, qui est encore en fonctions, est un mesureur de bois. En toute justice, nous devons ajouter que nous n'avons aucune plainte à formuler contre l'ancien registraire ni contre le registraire actuel, mais nous ne cesserons pas de réclamer des réformes qui s'imposent et qui sont dans l'intérêt public.

"Ici même, à Cabano, dont la population est de 2,800 âmes, environ 50 jeunes gens se sont enrôlés volontairement ou font leur entraînement. Plusieurs d'entre eux sont outre-mer. C'est une proportion qui fait honneur à ce centre important de Témiscouata. D'autre part, combien d'autres seraient disposés à enrôler, mais ne le peuvent pas sans laisser la ferme paternelle à l'abandon, à cause du mauvais état de santé de leur père ou de leurs frères ou encore si leur mère est veuve. Il y a dans la région de gros cultivateurs qui ont hiverné 45 bœufs à cornes et 80 porcs. Ils se plaignent beaucoup du manque de main-d'oeuvre agricole et cela se comprend. M. Godbout avait bien raison de dire que le cultivateur sur la ferme est aussi nécessaire à l'effort de guerre que le soldat sur

le champ de bataille, parce qu'il est son père nourricier.

L'effort du Canada français

"Mais comment certains toqués osent-ils encore prétendre que les Canadiens français ne font pas leur devoir en ce qui concerne l'armée? Il y a actuellement outre-mer quatre régiments canadiens-français: le 22e, le Maisonneuve, les Fusiliers Mont-Royal et le Chaudière. De plus, il y a un nombre considérable des nôtres dans des régiments tels que le R.M.R. (M.G.), (Royal Montreal Regiment) — le Black Watch, les Glengarry Highlanders, de l'est d'Ontario, le North Shore Regiment du Nouveau-Brunswick, les Cameron Highlanders (M.G.) d'Ottawa où il y a quantité de soldats de Hull; le Essex Scottish, de l'ouest d'Ontario, de même que dans les services auxiliaires recrutés à Ottawa, Montréal et Québec. Nous sommes croyablement informés que le nombre des Canadiens-français actuellement sous les armes est suffisant pour constituer un corps d'armée. Les Voltigeurs et les régiments de Joliette, Hull et Saint-Hyacinthe ne sont pas des régiments anglais. Nous avons réclamé des chiffres officiels sur le nombre des Canadiens français dans l'armée. Ceux que j'ai obtenus étaient incomplets parce qu'ils n'ont été compilés à la grosse par des gens qui jouent sur les mots. C'est la race canadienne qui doit avoir le crédit du mérite de nos compatriotes qui servent le pays dans l'armée. Ce crédit, nous ne l'aurons que le jour où les quartiers généraux ne mettront plus d'obstacle à la formation d'un corps d'armée canadien-français, commandé par des officiers canadiens-français. C'est une dette d'honneur qui doit être payée tout de suite à tant des nôtres qui sont prisonniers à Hong-Kong et aux héros qui, à Dieppe, ont arrosé de leur sang la côte de France.

M. Pouliot et M. Hepburn

"A Ottawa, pendant la dernière session, je me suis efforcé d'amener un rapprochement entre tous les députés canadiens-français, entre ceux que l'on appelait les "dissidents" et les "cardinistes", parce que, au parlement canadien, c'est le nombre qui compte. L'avenir seul dira jusqu'à quel point ces démarches ont été couronnées de succès. Il reste une autre tâche difficile à accomplir. Il nous faut un Clemenceau pour gagner la guerre, il nous faut un homme d'action à la tête de la milice, de la marine et de l'aviation. Cet homme est tout trouvé: c'est M. Hepburn, premier ministre d'Ontario. Ce qui est nécessaire plus que jamais, c'est une entente cordiale entre M. Mackenzie King et M. Hepburn. J'ai fait cette suggestion il y a quelques mois à la Chambre des communes, et depuis l'idée a fait du chemin. Espérons qu'elle sera réalisée le plus tôt possible parce que nous croyons sincèrement que M. Hepburn rendra justice aux nôtres à Ottawa comme à Toronto et que sa présence à Ottawa comme collègue de M. King suffira pour mettre de l'ordre aux quartiers généraux de la milice, de la marine et de l'aviation."

* * *

Appelé à porter la parole, M. J.-A. Beaulieu a dit qu'il exprimait le sentiment de l'auditoire et du comté en déclarant que M. Pouliot est le meilleur défenseur des Canadiens français à Ottawa. Il a énuméré quelques-unes des oeuvres qu'il a accomplies pour ses électeurs et il a été acclamé.

Après l'assemblée, des centaines de personnes sont venues serrer la main de leurs députés et les féliciter.